

Affiche le 13/05/2019

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer du VAR

Service concerné : Service Agriculture, Environnement et Forêt  
Préfecture du Var / DDTM / SAEF – Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie – CS 31209 – 83070 TOULON Cedex



#### LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret n°2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :  
En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.  
Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.  
Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDTM du Var (adresse ci-dessus) dans les 2 mois qui suivent la date d'enregistrement du dossier en DDTM.

Si les dossiers sont déposés après expiration du délai, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Date limite de dépôt des dossiers de demandes d'autorisation concurrentes	Demandeur	Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
832019069	07/05/19	07/07/19	GAEC LES ROSES DES CHAMPS	1,268	TOURRETTES	E425	Dominique GIOVINAZZO